

Montpellier, vendredi 6 juillet 2018

Sécurité routière

Mise en service d'un radar fixe sur la RD 612 (axe Montpellier/Sète) à Vic-la-Gardiole

Un radar fixe classique sera mis en service le 9 juillet 2018 sur la RD 612 (axe Montpellier/Sète) à Vic-la-Gardiole. Il contrôlera la vitesse limitée à 80km/h dans les deux sens de circulation. Il sera pré-signalé par des panneaux d'annonce.

Des accidents graves ou mortels (notamment 4 morts en 2017) se sont produits sur cet axe très emprunté. La mise en place de radars incite les usagers à ralentir, réduisant ainsi le nombre d'accidents sur la route.

Cette nouvelle mise en service n'augmente pas le nombre global de radars fixes sur le département de l'Hérault, il s'agit du déplacement d'un radar existant qui était positionné sur la RD 5 à Courmonterral, secteur devenu moins dangereux grâce à la réalisation d'un carrefour giratoire par le Conseil Départemental.

Rappelons que dans l'Hérault 31 personnes sont mortes sur les routes depuis le début de l'année et que dans plus d'un accident sur trois on relève une vitesse excessive.